

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. Miguel de Schaetzen, agissant au nom de la société ENECO WIND BELGIUM SA, ayant établi ses bureaux Avenue Pasteur 6H à 1300 WAVRE, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Chemin des Trois Chênes à Berloz, cadastré 1^{ère} division, section A n°635C appartenant à M. A. PONCELET et Mme A. PIRET-GERARD.

Le projet consiste en LA REGULARISATION DE LA MODIFICATION DE LOCALISATION DE LA ZONE D'ACCES ET DE MANŒUVRE DE L'EOLIENNE 7, et présente les caractéristiques suivantes : projet en dérogation à la zone agricole (CWATUP – 330, 11°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du vendredi 30 octobre 2015 au vendredi 13 novembre 2015 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 5 novembre 2015, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le vendredi 13 novembre 2015 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 29 octobre 2015.

Le Bourgmestre,
Joachim Ledry

